



Votre liste de vérification pour la migration

Commencez à vous préparer à la transition vers la Banque Royale du Canada (RBC)
Vos produits et services de la Banque HSBC Canada* et de ses filiales seront transférés
à la Banque Royale du Canada ou à ses filiales le 29 mars 2024¹.



Songez à effectuer les paiements à venir à l'avance, car certaines opérations pourraient ne pas pouvoir être effectuées le jeudi 28 mars et durant la fin de semaine. Pour en savoir plus, consultez rbc.com/hsbc-canada-liste.



Si vous n'avez pas reçu votre carte-client RBC® ou encore votre carte de crédit RBC ou votre numéro de client RBC d'ici le lundi 18 mars, veuillez composer le **1 800 769-2503**.



Vos instructions de dépôt direct ou de débits préautorisées déjà établies en utilisant vos comptes-chèques ou vos comptes d'épargne de la Banque HSBC Canada seront automatiquement transférées à votre ou vos comptes RBC.



Ce qui suit vous aidera à vous préparer à une migration en douceur vers RBC.



Choses à faire maintenant !

- Inscrivez-vous à RBC Banque en direct ou à l'appli Mobile RBC avec vos justificatifs d'accès de la Banque HSBC Canada ou encore votre carte-client ou numéro de client RBC. Si vous recevez plus d'une carte-client, inscrivez chaque carte. Veuillez visiter le site rbc.com/hsbc-canada-inscription.
- Si vous êtes déjà un client RBC, vous ne recevrez peut-être pas de nouvelle carte-client RBC. Dans ce cas, vous pouvez continuer à utiliser votre carte-client RBC actuelle pour tous vos besoins bancaires.
- Gardez votre nouvelle carte de crédit RBC à portée de la main pour que vous puissiez commencer à l'utiliser le samedi 30 mars. Continuez d'utiliser votre carte de débit de la Banque HSBC Canada jusqu'à cette date – ne la détruisez pas et ne la jetez pas.
- Activez votre carte de crédit RBC à l'adresse rbc.com/activercarte afin de pouvoir commencer à l'utiliser dès le lundi 1^{er} avril. Continuez d'utiliser votre carte de crédit de la Banque HSBC Canada jusqu'à cette date – ne la détruisez pas et ne la jetez pas.
- Mémorisez votre NIP ! Vous trouverez les renseignements sur votre NIP dans la lettre qui accompagnait votre carte-client RBC ou votre carte de crédit RBC.
 - Si vous souhaitez modifier votre NIP ou si vous avez besoin d'un NIP de remplacement pour votre carte-client RBC seulement, veuillez vous rendre à une succursale RBC ou à un GAB RBC. Pour votre carte de crédit RBC, vous pourrez le faire après le 1^{er} avril.
- Consentez au service Accès international si vous voulez continuer à consulter vos comptes-chèques et d'épargne internationaux HSBC après la migration vers RBC. Donnez votre consentement aux conditions d'Accès international HSBC d'ici le jeudi 21 mars.

Remplissez et retournez vos documents de renouvellement d'hypothèque, car ils doivent être reçus par la Banque HSBC Canada quatre jours ouvrables avant la date d'échéance du terme actuel.

Remplissez et retournez vos documents de renouvellement anticipé d'hypothèque, car ils doivent être reçus par la Banque HSBC Canada cinq jours ouvrables avant la date d'effet précisée dans la Convention de renouvellement anticipé d'hypothèque.



Choses à faire à une succursale de la Banque HSBC Canada

Les succursales de la Banque HSBC Canada fermeront leurs portes à midi, heure locale, le jeudi 28 mars. Effectuez vos transactions en succursale à l'avance, puisque certains services pourraient ne pas être disponibles (ou être limités).

- Rendez-vous dans une succursale de la HSBC afin de mettre à jour votre livret pour vos dossiers.
- Ramassez vos devises avant la fermeture des succursales, si vous prévoyez voyager à l'étranger pendant cette période.

L'accès à votre coffre sera limité durant la fin de semaine. Si vous avez besoin de quelque chose dans votre coffre, veuillez y accéder avant la fermeture des succursales.

Vous pouvez obtenir de l'argent en utilisant votre carte de débit de la Banque HSBC Canada :

- dans les succursales ou GAB de la Banque HSBC Canada jusqu'à midi, heure locale, le jeudi 28 mars ; ou
- à RBC et dans tous les autres GAB partout dans le monde (sauf ceux qui font également partie du réseau THE EXCHANGE) jusqu'au matin du samedi 30 mars

Si vous avez besoin de services pendant la longue fin de semaine, rendez-vous à une succursale RBC.





Choses à faire dans la semaine du 25 mars

- Assurez-vous que votre carte-client ou votre carte de crédit RBC sont prêtes à être utilisées après la migration.
- Téléchargez à partir des services bancaires en ligne de la Banque HSBC Canada vos relevés de compte, de carte de crédit et des placements, vos rapports annuels, vos documents fiscaux, vos confirmations d'opération et l'historique des opérations pour vos dossiers.
- Exportez votre liste de cotes et vos alertes d'InvestDirect HSBC ou faites-en des captures d'écran avant que votre compte soit transféré à RBC Placements en Direct®.
- Assurez-vous que des fonds sont disponibles dans votre compte InvestDirect HSBC si vous prévoyez effectuer des opérations au moment de la migration, car vous ne pourrez pas régler les opérations directement à partir d'un compte bancaire.

L'accès à vos services bancaires numériques de la HSBC sera limité au mode consultation à compter du jeudi 28 mars. Vous pouvez effectuer des opérations Virement *Interac*[†] jusqu'à 17 h (HE).

Vous voulez effectuer un paiement par carte de crédit ? Si vous prévoyiez faire un paiement par carte de crédit au cours de la longue fin de semaine, assurez-vous de le faire avant le jeudi 28 mars.



Rappels pour la longue fin de semaine du 28 mars au 1^{er} avril

1 800 769-2503

- Votre carte-client RBC sera prête à être utilisée le samedi 30 mars. D'ici là, vous pouvez continuer d'utiliser votre carte de débit de la Banque HSBC Canada pour les achats par débit – ou à n'importe quel GAB RBC (sans frais d'administration).
- Activez la fonction de paiement sans contact *Interac*[†] avec votre carte-client RBC en effectuant une opération à l'aide de votre NIP. Pour en savoir plus, consultez le site rbc.com/hsbc-canada-fr/particuliers/activons-votre-carte.
- Une fois votre carte de crédit RBC activée, vous pourrez l'utiliser dès le lundi 1^{er} avril.
- À compter du jeudi 28 mars, vous ne pourrez plus accéder à votre marge de crédit HSBC ni à votre Marge de crédit sur l'avoir propre HSBC. Vous aurez accès à votre marge de crédit RBC et à votre marge de crédit sur valeur nette RBC ayant fait l'objet du transfert le mercredi 3 avril, par l'intermédiaire de votre compte-chèques RBC.
- Rappelez à votre avocat que les montants des chèques de remboursement pour les transferts et les versements hypothécaires qui doivent être effectués le jeudi 28 mars doivent être payés au plus tard à 11 h, heure locale, à votre succursale de la Banque HSBC Canada.

[†] La vente de Banque HSBC Canada à RBC devrait se conclure d'ici la fin de mars 2024 et est assujettie aux conditions préalables à la signature habituelles.

La Banque HSBC Canada désigne, selon le cas, la Banque HSBC Canada et ses filiales, y compris Fonds d'investissement HSBC (Canada) Inc., Valeurs mobilières HSBC (Canada) Inc. (y compris InvestDirect HSBC), Gestion privée de placement HSBC (Canada) Inc., Gestion globale d'actifs HSBC (Canada) Limitée, Financement hypothécaire HSBC Inc., Société de fiducie HSBC (Canada) et Société hypothécaire HSBC (Canada).

RBC Placements en Direct Inc. et Banque Royale du Canada sont des entités juridiques distinctes et affiliées. RBC Placements en Direct Inc. est une filiale à 100 % de la Banque Royale du Canada et est membre de l'Organisme canadien de réglementation du commerce des valeurs mobilières et du Fonds canadien de protection des investisseurs. Banque Royale du Canada et certains de ses émetteurs sont reliés à RBC Placements en Direct Inc. RBC Placements en Direct Inc. ne fournit pas de conseils en placement et ne fait pas de recommandations concernant l'achat ou la vente de titres. Les investisseurs sont responsables de leurs décisions de placement. RBC Placements en Direct est une dénomination sociale utilisée par RBC Placements en Direct Inc.

® / ^{MC} Marque(s) de commerce de Banque Royale du Canada, utilisée(s) sous licence. © Banque Royale du Canada, 2024.

VPS112234

130919-R&N-Pers-F (03/2024)

